

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le vendredi 30 juin 2023

Préservation de la ressource en eau : ajustement des tours d'eau à compter du lundi 3 juillet

Mayotte est confrontée cette année à une sécheresse sans précédent. À l'exception de l'année 1997, il n'est jamais tombé aussi peu de pluie dans le département. Le niveau de remplissage des retenues collinaires et des nappes phréatiques est exceptionnellement bas. L'étiage des cours d'eau est particulièrement brusque et sévère.

Avec les efforts de chacun, le système de tours d'eau nocturnes mis en place depuis plusieurs mois doit permettre d'économiser la ressource en eau jusqu'à la saison des pluies. Si les premières coupures ont permis des économies importantes, le 4^e tour mis en place le 12 juin dernier n'a pas atteint ses objectifs.

Ainsi, une semaine après l'instauration de cette nouvelle coupure, la consommation en eau du département avait augmentée par rapport à la semaine précédente. La diminution du niveau des retenues s'accélère malgré les mesures prises : la retenue de Combani est remplie à 43 % et celle de Dzoumogné à 22 %, contre respectivement 47 % et 27 % avant la 4^e coupure. Cette situation alarmante doit être rectifiée sans attendre.

Le Comité de suivi de la ressource en eau s'est réuni pour redéfinir le fonctionnement des tours d'eau. Plusieurs actions doivent permettre d'atteindre les objectifs d'économie fixés et de préserver autant que possible les réserves des retenues collinaires.

Les quatre tours d'eau nocturnes sont aménagés comme suit à compter du lundi 3 juillet 2023 :

- La plage horaire de coupure de 17 h à 7 h ne permet pas de réduire suffisamment les pics de consommation du soir et du matin. En conséquence, **les tours d'eau sont étendus : la coupure interviendra à 16 h et la réouverture aura lieu à 8 h.**
- La répartition des tours d'eau par commune ne permet pas d'équilibrer la distribution et la production d'eau sur le territoire. **Le nouveau programme des tours d'eau suit donc un découpage par zones.** Certains villages seront ainsi coupés sur un jour différent du reste de leurs communes (**cf. annexe**).

Ces évolutions doivent permettre de redonner de l'efficacité aux tours d'eau nocturnes, qui permettent de préserver la vie sociale, éducative et économique du département.

La mise en place annoncée d'un 5^e tour nocturne début juillet dépendra de l'efficacité de ces ajustements. Si les tours d'eau nocturnes n'atteignent pas leurs objectifs, des mesures plus contraignantes devraient être rapidement mises en œuvre.

Au regard de cette situation, il est essentiel que chacun veille à ses habitudes de consommation. Il est impératif d'adopter les bons gestes et de respecter l'arrêté préfectoral de limitation des



consommations en eau (non nettoyage de voitures, des façades...). Ces restrictions devront nécessairement être renforcées dans les tous prochains jours.

Le Préfet et les membres du Comité de suivi de la ressource en eau appellent à la participation de chacun à cet effort collectif. L'eau doit être préservée, chaque goutte compte.

ANNEXE

Programme des tours d'eau par zone, valable à compter du lundi 3 juillet 2023

En rouge : les secteurs dont les jours de tour d'eau changent par rapport au planning mis en œuvre le 12 juin dernier.

Jour	Secteurs
Lundi	Mtsamboro, Mtsangadoua, Miréréni (Tsingoni), Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, Vahibé, Passamainty, Tsoundzou 2, Dapani Commune Labattoir, Commune Chirongui, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli, Commune Dembéni, Commune Ouangani, Commune Bandraboua, Commune Mtsangamouji
Mardi	La Vigie, Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Hauts Vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Tsoundzou 1, Passamainty (Ngnambo Titi et Cavani Bé) , Mtsahara, Hamjago, Combani, Acoua, Tsingoni, Mroualé, M'Bouini Commune Bandrélé, Commune Dembéni, Commune Chiconi, Commune Sada, Commune Pamandzi
Mercredi	Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, Vahibé, Mtsamboro, Mtsangadoua, Miréréni (Tsingoni), Hauts Vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, La Vigie, Tsingoni, Mroualé, Passamainty, Tsoundzou 2, Dapani Commune Labattoir, Commune Bandraboua, Commune Sada, Commune Ouangani, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli, Commune Mtsangamouji, Commune Pamandzi, Commune Chirongui
Jeudi	Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Tsoundzou 1, Passamainty (Ngnambo Titi et Cavani Bé) , Mtsahara, Hamjago, Combani, Acoua, Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, M'Bouini Commune Mtsangamouji, Commune Chiconi, Commune Chirongui, Commune Bandrélé, Commune Dembéni, Commune Labattoir
Vendredi	Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Hauts vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Acoua, Mtsamboro, Mtsangadoua, Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Vahibé, Miréréni (Tsingoni), La Vigie, Tsingoni, Mroualé, Passamainty, Tsoundzou 2, Dapani Commune Bandraboua, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli, Commune Sada, Commune Ouangani, Commune Pamandzi
Samedi	Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, Vahibé, Mtsamboro, Mtsangadoua, Miréréni (Tsingoni), Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamainty (Ngnambo Titi et Cavani Bé), Tsoundzou 1 , Mtsahara, Hamjago, Combani, M'Bouini Commune Mtsangamouji, Commune Labattoir, Commune Bandrélé, Commune Dembéni, Commune Chirongui, Commune Bouéni, Commune Chiconi
Dimanche	Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamainty, Tsoundzou 1 et 2, Passamainty (Ngnambo Titi et Cavani Bé) , Mtsahara, Hamjago, Acoua, Combani, La Vigie, Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Hauts Vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Tsingoni, Mroualé, M'Bouini, Dapani Commune Pamandzi, Commune Sada, Commune Ouangani, Commune Chiconi, Commune Bandraboua, Commune Kani-Kéli, Commune Bandrélé